



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ergothérapeutes

Question écrite n° 28071

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les revendications exprimées par les ergothérapeutes. Ils souhaitent notamment la reconnaissance de l'exercice libéral de leur profession accompagnée du développement de la prise en charge et la possibilité d'intervenir dans les « maisons de santé », l'autorisation par décret de prescrire certains dispositifs médicaux, la création d'une nomenclature d'actes et la reconnaissance universitaire de leur formation afin d'accéder à la recherche et au développement professionnel. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour répondre à leurs demandes dans le cadre de la politique de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28071

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6322

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)